

REUNION DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize le 13 octobre à 09 heures 37 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : MME CATHERINE BENEDINI, M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, MME MARION LEPRESLE, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MONSIEUR DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. FRANCIS LEC, MME BRIGITTE LHOMME, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN

- 0000000 -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme MARTIN pour M. HERTAULT, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. MAQUET pour Mme DUCROCQ, M. LEC pour Mme DARRAS, Mme TEMMERMANN pour Mme QUIGNON, Mme BENEDINI pour Mme DAMIS-FRICOURT, Mme MARCHAND pour M. LOGNON.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

16.5.36. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE EDUCATIF - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, Mme BIZET pour M. DECAYEUX, M. DELNEF pour M. STOTER.

Après avoir établi la distinction entre exercice de calfeutrement et de confinement, M. CASIER juge insuffisante l'inscription d'un crédit supplémentaire de 175 000 € pour les travaux de mise en sécurité des collèges. Pour conclure M. CASIER estime qu'au budget primitif 2017 des crédits en investissement devront être prévus afin de couvrir les besoins importants des collèges en termes de mise aux normes des systèmes anti-incendie et d'alarmes de confinement.

16.5.37. - LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE - SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS - Mme France FONGUEUSE, rapporteure, conclusions adoptées

16.5.38. - LE COLLEGE, LIEU DE REUSSITE - Mme MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. LOGNON se dit satisfait de la rectification apportée aux tarifs de cantine du collège de Flixecourt. Après avoir souligné le dynamisme de cet établissement avec l'ouverture d'une troisième classe de 6^{ème} cette année, M. LOGNON adresse ses remerciements à M. le Président pour les familles et les élèves concernés.

Mme LEPRESLE déplore la baisse de plus de 444 000 € du budget de fonctionnement des collèges ainsi que la baisse du soutien au numérique éducatif et s'interroge sur les actions menées dans le cadre du plan numérique des collèges. Enfin, elle indique que son groupe votera contre le rapport.

M. CASIER souligne que, contrairement à ce qui était annoncé dans la presse ce matin, le rapport présenté marque le désengagement du Conseil départemental sur la question éducative citant l'abandon en 2015 du Conseil départemental junior, de la formation des délégués d'élèves et des logiciels destinés aux CDI. Il dénonce une situation unique en France avec une baisse de 7% des dotations de fonctionnement des collèges et une difficulté croissante pour les élus à fournir des arguments aux parents d'élèves et aux équipes éducatives. Il déplore les consignes comptables dissimulées dans ce rapport et réaffirme que ce désengagement marque une volonté politique. Il indique que son groupe votera contre ce rapport.

En réponse à M. CASIER, M. le Président affirme d'une part, qu'il ne craint pas de se rendre aux conseils d'administration des EPLE pour leur expliquer les choix effectués et d'autre part que la baisse supposée des dotations n'est qu'un discours fabriqué par l'opposition.

Mme MAILLE-BARBARE rappelle à M. CASIER que le Département n'a pas vocation à se substituer à l'Etat sur ses compétences et indique que le nombre de collégiens inscrits cette année est en baisse. Elle souligne que le Département engage 1,9 millions d'euros de fonctionnement dans la prise en charge du chauffage, des loyers, des circuits courts, des équipements mais également des travaux dans les établissements, auxquels s'ajoutent 2 millions d'euros dédiés à la sécurisation et à la mise aux normes des bâtiments.

M. RENAUX fait part des difficultés rencontrées par le personnel du collège de Rivery dans l'entretien des locaux et les multiples dysfonctionnements techniques.

M. le Président indique être informé des difficultés d'entretien de ce collège HQE qui a coûté 24 millions d'euros alors que dans le même temps, le Département de la Drôme construisait deux collèges pour 35 millions.

M. CASIER estime que l'argument tiré de la baisse du nombre de collégiens n'est pas pertinent dans la mesure où ce n'est pas la part variable de la dotation qui baisse mais la part par

élève. Il juge ensuite que la baisse des tarifs de restauration pour les collèges de Rue et Flixecourt a été financée par l'augmentation du tarif de restauration des commensaux.

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président indique qu'une réflexion est actuellement menée sur ce que recouvre le numérique aujourd'hui et sur la nécessité d'investir à bon escient dans ce domaine.

Selon Mme LEPRESLE, les difficultés rencontrées dans l'entretien des locaux du collège de Rivery tiennent à la suppression de deux postes d'agent d'entretien remplacés par un contrat aidé.

M. le Président lui indique qu'il s'agit de domotique.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » votant contre à l'exception de Mme TEMMERMANN et M. LOGNON s'abstenant.

M. VARLET, en réponse à M. CASIER, lui indique que les frais induits pour l'organisation du séminaire de « Somme Numérique » se sont élevés à 7 392 € en 2015, 6 771 € en 2016 contre 4 774 € en 2014, l'augmentation du nombre de participants expliquant cette hausse.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. PIOT pour M. CASIER.

16.5.39. - LE PLAN COLLEGE NUMERIQUE - Mme MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. CASIER juge que les sommes consacrées au numérique sont sous-évaluées et ne permettent pas d'entretenir le parc actuel. Il indique par ailleurs que le remplacement des machines est impossible à réaliser par les établissements sur leurs fonds propres malgré l'obsolescence des systèmes informatiques.

Mme DENIS, rappelant que les besoins en matériel informatique sont immenses dans les collèges, indique que son groupe votera contre ce rapport.

M. le Président note que les besoins informatiques ont explosé quand dans le même temps les recettes imploient. Il indique que les changements successifs opérés par le Ministère de l'Education nationale dans les programmes scolaires ne facilitent pas l'anticipation des besoins et rappelle que le Département a recruté des accompagnateurs à l'utilisation du matériel dans une démarche de pragmatisme et d'efficience.

M. de JENLIS se dit surpris par les propos de M. CASIER et lui indique que le montant de l'autorisation d'engagement est inchangé, la baisse des crédits de paiement correspondant à une réévaluation des besoins actuels et non à un désengagement du Département.

M. VARLET rappelle que la Somme est le premier département numérique de France et il tient à mettre au crédit de la collectivité le recrutement de personnels dédiés à l'utilisation du matériel informatique dans les collèges.

M. le Président indique qu'il est également de la responsabilité de l'Etat de mettre plus de moyens dans le domaine du numérique et fait part à M. CASIER de son étonnement à ne formuler aucune remarque quant au désengagement de l'Etat sur les logiciels éducatifs.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

16.5.40. - LA REUSSITE EDUCATIVE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE - Mme MAILLE-BARBARE, présidente, rapporteure

M. CASIER indique que son groupe votera contre le rapport.

En réponse à M. STOTER, M. le Président précise au sujet du courrier évoquant la clause de compétence générale, que l'ADF a saisi le Conseil constitutionnel au travers de la question prioritaire de constitutionnalité dont il donne lecture. Il rappelle, en outre, que le Département ne peut outrepasser la loi. Très clairement, c'est une interprétation restrictive et fermée des compétences du Conseil départemental qui s'impose désormais au niveau du Conseil constitutionnel.

M. STOTER précise que son intervention de lundi dernier était fondée sur la compétence sociale du Département et invite M. le Président à prendre le risque de maintenir le fonds d'aide à la restauration scolaire pour les élèves des écoles primaires.

Mme DENIS reconnaissant le rôle de la Région comme chef de file dans le domaine du développement durable s'interroge sur l'investissement du Département dans ce domaine.

M. le Président indique à Mme DENIS que ces politiques doivent être discutées en CTAP et dans l'attente de décisions de la Région, le Département ne peut s'engager.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

16.5.41. - POLITIQUE SPORTIVE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Mme HOLLEVILLE-MILHAT indique que de nombreuses manifestations ont été annulées du fait de mauvaises conditions climatiques, du manque de participants et du désengagement de certains partenaires.

En réponse à M. CASIER et Mme DENIS, M. le Président rappelle également que les annulations ont été décidées par mesure de sécurité à la suite des attentats.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Les Elues Ecologistes » s'abstenant, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant sur l'action 2 et le groupe « Somme à Gauche » votant pour l'action 2 et contre le reste du rapport.

16.5.42. - MOTION « NON A LA CASSE DE NOS COLLEGES ! POUR LE MAINTIEN D'AGENTS DEPARTEMENTAUX DANS LES COLLEGES DU DEPARTEMENT » (déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », et « Les Elues Ecologistes »), M. Philippe CASIER, rapporteur

Mme DARRAS fait état de difficultés liées au remplacement d'un agent parti à la retraite par un contrat aidé au collège de Villers-Bocage, difficultés liées à un moindre nombre d'heures effectuées et à un glissement des tâches.

Mme WYBO pose la question de la mise en place de groupes de travail sur le sujet et apparente la rédaction de la motion à un tract syndical. Elle dénonce la forme politicienne prise par cette motion et indique que son groupe votera contre celle-ci.

M. le Président invite ses collègues de l'opposition à lire le rapport de la Cour des Comptes 2015 concernant les collèges. Il juge que l'argument selon lequel les personnels techniques participent aux missions éducatives n'est pas recevable.

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président indique qu'il n'existe pas de lien avéré entre externalisation de l'entretien et hausse des coûts.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », « Front National », Mme RAGUENEAU et M. POTEL votant contre.

16.5.43. - MOTION « CONTRE LA FERMETURE PROGRAMMEE DES COLLEGES » (déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « Les Elues Ecologistes »), M. Philippe CASIER, rapporteur

M. CASIER indique que les membres de l'opposition sont prêts à travailler à la révision de la carte scolaire et déplore les informations partielles délivrées par la majorité dans ce dossier.

M. le Président rappelle que la majorité est aussi sensible aux besoins des enfants que l'opposition et souhaite que l'ensemble des élus dépasse les positions dogmatiques et ouvre des portes de réflexion.

M. STOTER déplore les sentiments de nombreux conseillers départementaux qui se sentent selon lui marginalisés et relégués au simple rang d'observateurs. Il souhaite que les membres de l'opposition soient plus largement associés aux travaux et dit attendre une présentation des avancées. Il rappelle que cette motion correspond à la volonté que l'ensemble des conseillers départementaux soit impliqué dans les évolutions des politiques départementales.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. de JENLIS pour Mme FONGUEUSE.

M. le Président indique que la réforme des cartes des CER et des CMS reste une prérogative du Président dans l'organisation des services alors que la refonte de la carte scolaire est soumise à la délibération de l'Assemblée. Il rappelle, en outre, que la personne reste au centre des préoccupations de la majorité au travers des comités techniques, des réunions avec les agents ou du CHSCT, le dialogue restant au centre des travaux menés.

M. RENAUX rappelle que les élus sont directement concernés par ces réformes dans leurs communes et territoires et déplore le manque d'informations relayées aux élus de terrain.

Mme DENIS rapporte les inquiétudes des principaux des collèges Guy Mareschal et Jean-Marc Laurent sur de possibles fermetures.

M. le Président tient à rappeler qu'aucune fermeture n'est prévue pour la rentrée scolaire prochaine et déplore l'attitude sclérosée de l'opposition dans un monde en perpétuel mouvement. Il réaffirme sa volonté de travailler avec la majorité dans un esprit de dialogue et de concertation.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », Mme RAGUENEAU et M. POTEL votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

16.1.48. - MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

16.1.47. - DESIGNATIONS - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Mme WYBO dénonce la sous représentation des élus du « Front National » au sein des organismes extérieurs.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme WYBO pour M. GAFFEZ.

16.1.46. - COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET ELECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COMMISSION PERMANENTE - M. Laurent SOMON, Président, rapporteur, conclusions adoptées

16.1.45. - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : REPARTITION DU PRODUIT 2016 - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées

16.1.44. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elus Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant à l'exception de M. CHAIDRON votant pour.

16.1.43. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

Mme LEPRESLE déplore l'état lamentable du Centre Administratif Départemental et plus particulièrement les conditions d'accès au site par les sous-sols pour les personnes en situation de handicap. Elle demande à ce propos qu'un calendrier du déménagement des services lui soit communiqué. Concernant le site de l'ex-IUFM, Mme LEPRESLE souhaite connaître les échéances des travaux actuellement en cours.

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président lui indique que la stratégie patrimoniale concernant le CAD est d'effectuer de petits travaux d'entretien dans l'attente du déménagement des services sur le site de l'ex IUFM du boulevard Châteaudun rappelant que dès que ces locaux seront totalement libérés, la durée prévisionnelle des travaux est estimée à une année.

Mme HIVER rappelle que le CHSCT veille en permanence à la sécurité et aux conditions des agents départementaux sur le site du CAD.

M. le Président rappelle la volonté de la majorité d'accélérer autant que possible les dossiers laissés en attente depuis de nombreuses années et cite également le collège de Feuquières qui mérite également la plus grande attention.

16.1.42. - COMMUNICATION - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique qu'une réflexion sera prochainement lancée concernant l'ouverture d'une tribune d'expression pour les groupes de l'Assemblée sur le site Internet de la collectivité.

16.1.41. - AIDE A LA DECISION - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées

16.1.40. - ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL - BUDGET ANNEXE - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

16.1.39. - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

16.1.38. - OPERATIONS FINANCIERES: ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées

16.1.49. - MOTION « POUR UN RESPECT DU SERVICE PUBLIC TERRITORIAL, DE SES AGENTS, ET L'AVENIR DU DEPARTEMENT » (déposée par les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elus Ecologistes »), Mme Christelle HIVER, rapporteure

M. STOTER défend la motion déposée.

Selon M. RENAUX, le Département se doit d'avoir à sa disposition les moyens nécessaires à la poursuite de ses missions et il dénonce en conséquence le désengagement avéré de l'Etat. Il juge ce débat prioritaire face au déni de reconnaissance de cet état de fait.

Mme ESTEBAN indique que son groupe ne prendra pas part au vote estimant que les partis présents au Gouvernement n'ont pas démontré leur attachement à la défense du service public et de ses agents.

M. le Président invite M. STOTER à relire son discours d'ouverture du 10 octobre dernier et rappelle que « le Département est la seule collectivité visible de la France invisible ».

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », « Parti Communiste Français », Mme RAGUENEAU et M. POTEL votant contre, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Front National » ne prenant pas part au vote.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 12h10 est reprise à 14h30).

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE, Mme MARTIN pour M. HERTAULT, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. MAQUET pour Mme DUCROCQ, Mme LHOMME pour M. BOHIN, Mme MARCHAND pour M. LOGNON, M. PIOT pour M. CASIER, Mme TEMMERMANN pour Mme QUIGNON, M. LEC pour Mme DARRAS.

16.2.32. - PREVENTION - SOUTIEN A LA PARENTALITE - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Les Elues Ecologistes » votant contre, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant.

16.2.33. - PREVENTION - SOUTIEN A LA JEUNESSE - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

16.2.34. - PREVENTION - SOUTIEN DE L'EDUCATION FAMILIALE - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

16.2.35. - PROTECTION - ACTIONS EDUCATIVES - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre à l'exception de M. CHAIDRON s'abstenant.

16.2.36. - PROTECTION - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Front National » s'abstenant.

16.2.37. - SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant.

16.2.38. - INSERTION SOCIALE - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées

M. STOTER estime que ce rapport constitue le cœur de compétence du Conseil départemental et se félicite de voir que les deux mois manquants au moment du vote du Budget primitif ont finalement été couverts.

M. le Président lui rappelle que le Budget supplémentaire a pour objectif de rectifier le Budget primitif et dit espérer que le contexte économique sera plus favorable lors du vote du Budget primitif 2017.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Front National » s'abstenant.

16.2.39. - PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD) - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

Mme de WAZIERS rappelle, en réponse à M. RENAUX, les nouvelles règles concernant la déconcentration des décisions vers les territoires, la réécriture du référentiel et la limitation du recours à l'aide à deux fois.

M. RENAUX estime que si ces nouvelles règles impliquent moins de dossiers, il n'y est pas favorable.

Mme LEPRESLE désapprouve l'application de ces nouvelles règles signifiant, selon elle, une diminution des aides en faveur des personnes les plus en difficulté face aux impayés de loyers ou de factures énergétiques. Elle dénonce, en outre, une mise en difficulté croissante des travailleurs sociaux.

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe votera contre ce rapport en raison du durcissement des règles.

Mme DARRAS déplore que le durcissement des règles et par conséquent le recours plus massif aux assistantes sociales par les personnes les plus défavorisées.

Mme de WAZIERS indique les difficultés rencontrées par les demandeurs dans la complétude des dossiers.

M. CHAIDRON juge le FSL d'« usine à gaz » à l'époque de l'ancienne majorité et pointe l'exclusion des personnes bénéficiaires du RSA socle de la garantie lors d'un dépôt de garantie pour accéder à un logement.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre.

16.2.40. - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre.

16.2.41. - PERSONNES AGEES - ALLOCATIONS - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DAMIS-FRICOURT se dit satisfaite de l'inscription de cette somme dans le cadre de la loi ASV et indique que son groupe votera pour le rapport.

M. le Président se félicite de la compensation intégrale de l'APA2 à hauteur de 3,6 millions d'euros mais déplore que l'APA1 ne le soit pas.

Mme QUIGNON demande à pouvoir obtenir des éléments de comparaison concernant les montants compensés en 2001 et 2010.

M. le Président rappelle les chiffres à l'Assemblée.

16.2.42. - PERSONNES AGEES - MAINTIEN A DOMICILE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.2.43. - PERSONNES AGEES - MAINTIEN A DOMICILE - ETABLISSEMENT DE CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES SERVICE D'AIDE A DOMICILE (SAAD) - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe votera contre ce rapport en raison du manque de lisibilité sur cette politique notamment concernant la mise en œuvre d'un plancher pour les frais de gestion pour les personnes âgées bénéficiant du minimum vieillesse et pose la question de la définition des périmètres d'application ainsi que de la répartition entre les modes prestataire et mandataire.

M. DEWAELE rappelle que l'objectif premier est de maintenir un temps de présence maximum auprès des personnes âgées. Il rappelle que les contractualisations s'appuieront sur la

globalité des actions des associations et qu'il est dès lors nécessaire de mettre en place un cadre. Il précise en outre que la loi ASV indique que la prestation est due à la personne âgée et non au service et que dès lors il sera possible pour le Département d'intervenir par dérogation.

Mme QUIGNON s'interroge sur les modalités des évaluations effectuées au domicile des personnes âgées. Elle souligne ensuite la nécessité d'expliquer clairement aux bénéficiaires les possibilités s'offrant à eux entre les différents modes de prise en charge et rapporte que de nombreux services prestataires se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent actuellement.

M. DEWAELE précise que la loi favorise clairement le mode prestataire pour les GIR 1 et 2 et qu'au regard de chaque situation individuelle, le mode mandataire est recommandé pour les GIR 3 et 4. Il rappelle que les équipes médico-sociales arrivent parfois aux limites du maintien à domicile dans le sens où la limite entre l'accompagnement et les soins devient dans certains cas ténue.

M. le Président rappelle que le défaut d'information constaté auprès des personnes âgées concernant le choix du mode de prise en charge résulte en partie d'un manque d'information sous l'ancienne majorité. Il souligne que l'objectif premier est de placer la personne âgée au cœur des actions en fonction et en conformité avec la loi afin d'éviter que les situations ne s'aggravent. Il rappelle que le libre choix ne peut se faire que s'il est éclairé à la lumière d'informations claires et de l'avis des équipes. Il réaffirme la volonté de la majorité de rééquilibrer cette politique et rappelle, en outre, que le Département reste le chef de file et se doit d'impulser les orientations.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre et le groupe « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

16.2.44. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ALLOCATIONS - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.2.45. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL FAMILIAL - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.2.46. - PERSONNES AGEES - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

16.2.47. - FIXATION POUR L'ANNEE 2017 DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX HABILITES A L'AIDE SOCIALE ACCUEILLANT DES MINEURS, DES JEUNES MAJEURS, DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur

M. DEWAELE indique qu'une correction doit être apportée au montant indiqué dans le rapports, page 182, dernier alinéa comme suit : 2,4 millions d'euros en lieu et place de 2,8 millions d'euros.

Mme DAMIS-FRICOURT indique que son groupe votera contre le rapport en raison de la baisse de 1% des dotations.

M. le Président indique que la baisse de 1% a été décidée afin de permettre l'ouverture de places d'accueil pour les personnes en situation de handicap. Il rappelle, en outre, que la tarification n'a pas été modifiée depuis quatre à cinq ans et qu'elle est reconduite à l'identique.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche » votant contre, les groupes « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Front national » s'abstenant.

16.2.48. - POLITIQUE DE LA VILLE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre le rapport en raison de la baisse des crédits alloués à cette politique.

M. le Président précise qu'il n'y a plus de répartition avec l'Etat et que le Département s'engagera selon ses règles et dans le cadre de ses compétences.

M. DEWAELE rappelle qu'il ne s'agit pas d'un abandon de cette politique citant l'exemple de l'association CARDAN qui met en oeuvre trois actions dont l'une d'entre elle intègre la politique de la ville. Il juge cette révision favorable au dispositif.

M. le Président précise que 70% des crédits dédiés à la politique de la ville intègrent le droit commun.

Mme LEPRESLE souhaiterait que les crédits alloués à la politique de la ville soient davantage abondés pour soutenir les populations les plus en difficulté.

M. le Président rappelle que la loi dispose que le droit commun doit être mis en avant et que le Département mobilise tous les dispositifs à sa disposition afin de rester maître de son intervention. Il réaffirme en outre qu'il ne s'agit en aucun cas d'un désengagement du Département. En réponse à M. CASIER, il indique que la majorité ne situe pas son action dans l'affichage mais dans le pragmatisme avec une volonté de résultats, les dossiers étant abondés dans le cadre strict de la loi.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » et « Les Elues Ecologistes » s'abstenant.

16.2.49. - REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

16.2.50. - AVIS SUR LA CONSULTATION DE L'ARS RELATIVE A LA DELIMITATION DES TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées

L'Assemblée décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la consultation de l'ARS relative à la délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

16.2.51. - MOTION « POUR LE MAINTIEN DU CPEF AU CHU D'AMIENS » (déposée par les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche »), M. Jean-Claude RENAUX suppléant Mme MARCHAND, rapporteur

Mme CARON-DECROIX s'étonne de la précision des chiffres présentés dans la motion et demande à connaître la source de ces informations difficilement accessibles. Elle se dit également gênée par la formulation de cette motion qui laisse entendre que le Conseil départemental fragiliserait le droit des femmes à disposer de leur corps. Elle rappelle l'accompagnement proposé par le Département auprès des jeunes femmes enceintes avant et après la grossesse mais qu'il n'est pas du ressort de la collectivité de prendre en charge ces femmes lors d'une IVG. Elle souligne enfin l'ouverture d'un 18^{ème} centre de planification dans le Département.

M. le Président rappelle l'exemple du Pas-de-Calais où les centres de planification sont sortis des centres hospitaliers sans aucune remise en question de la prise en charge des publics. Il réaffirme qu'en aucun cas le Département n'abandonne les adolescents en difficulté, qu'aucune rétractation financière n'est envisagée concernant cette politique et rappelle enfin que le centre de planification situé près de la gare d'Amiens sera opérationnel dès la mi-novembre.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », Mme RAGUENEAU et M. POTEL votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

16.2.52. - MOTION « POUR LE MAINTIEN D'UN RESEAU DE CENTRE MEDICO-SOCIAUX PROCHES DE NOS POPULATIONS » (déposée par les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elues Ecologistes »), Mme Zohra DARRAS, rapporteure

Mme DAMIS-FRICOURT estime que de nombreuses inquiétudes persistent sur la méthode utilisée pour redéfinir la carte des centres médico-sociaux et s'interroge sur les conséquences engendrées par cette refonte dans les territoires. Elle relaie enfin les craintes de nombreux maires et président d'EPCI sur l'avenir du service public dans les territoires déjà fortement éprouvés par des difficultés d'ordre économique et d'emploi.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme TEMMERMAN pour M. DELNEF, Mme BENEDINI pour M. STOTER.

M. le Président indique que les mairies et EPCI sont consultés afin de trouver des locaux disponibles. Il précise que les regroupements induisent de trouver des locaux adaptés. Il réaffirme la volonté de la majorité de répondre au mieux aux populations présentant différentes difficultés

comme le logement, l'éducation ou la santé avec la recherche systématique de réponses personnalisées. Il rappelle, en outre, l'objectif de créer à terme des centres pluri professionnels bénéficiant d'un haut niveau de qualification.

M. VARLET s'étonne du discours tenu par l'opposition depuis 18 mois à ce sujet et souligne la volonté d'évoluer vers un nouveau cap en travaillant de concert avec l'ensemble des élus.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme QUIGNON pour M. PIOT.

M. BOHIN se dit favorable à une redéfinition de la carte des CMS et à la mise à disposition par les communes de locaux adaptés, le regroupement facilitant ainsi les déplacements des habitants dans un rayon proche et rapprochant les professionnels entre eux afin de mieux répondre aux besoins des populations.

Mme DAMIS-FRICOURT rappelle que ses questions portent sur la méthode de cette redéfinition et déplore le manque d'accès aux informations auquel se heurte l'opposition.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », Mme RAGUENEAU et M. POTEL et le groupe « Front National » votant contre.

16.2.53.- MOTION « DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES OUVERTES AUX ELUS DE L'OPPOSITION » (déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Les Elus Ecologistes »), Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure

M. DAVERGNE souligne que le dépôt de cette motion a pour but d'associer les élus de terrain aux travaux menés par le Département afin de résoudre certaines difficultés en amont et de permettre le croisement des expériences.

Mme de WAZIERS rappelle que la mise au point d'un règlement intérieur a pour but de permettre un travail suivant un même référentiel et que les solutions apportées au sein de ces commissions le sont entre autres par Pôle Emploi, les PLIE et les CCAS, le Département veillant au respect du règlement.

Mme WYBO indique que son groupe ne prendra pas part au vote.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. LOGNON pour M. RENAUX.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », Mme RAGUENEAU et M. POTEL votant contre, M. DEWAELE s'abstenant, le groupe « Front National » ne prenant pas part au vote.

16.2.54. - MOTION « POUR LA CREATION D'UNE COMMISSION D'EVALUATION DES BESOINS ET DES PRATIQUES CONCERNANT LA GESTION DE L'APA » (déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche », et « Les Elues Ecologistes »), Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », Mme RAGUENEAU et M. POTEL votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

16.2.55. - MOTION « LE DEPARTEMENT DOIT POURSUIVRE SON EFFORT DE FINANCEMENT DES CRECHES » (déposée par les groupes « Parti Communiste Français », « Front de Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche »), M. Jean-Claude RENAUX suppléant Mme MARCHAND, rapporteur

Mme LEPRESLE souligne le fait que les femmes sont le plus souvent les premières bénéficiaires du RSA et que l'absence de mode de garde constitue un frein au retour à l'emploi pour une majorité d'entre elles.

M. le Président précise que le Département poursuit son engagement en investissement, mais plus en fonctionnement, en raison de la baisse de la dotation de l'Etat amenant le Département à axer son action sur les priorités.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », Mme RAGUENEAU et M. POTEL votant contre.

16.2.56. - MOTION « POUR LE RETABLISSEMENT DU FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LE 1^{ER} DEGRE » (déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche », et « Les Elues Ecologistes »), Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, rapporteure

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », M. POTEL et Mme RAGUENEAU votant contre.

16.1.37. - OPERATIONS FINANCIERES : AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front National » s'abstenant.

16.1.36. - OPERATIONS FINANCIERES - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Front National » s'abstenant.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 17h30 est reprise à 17h43).

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme BENEDINI pour M. STOTER, M. DELNEF pour M. DAVERGNE, M. PIOT pour M. CASIER, Mme MARTIN pour M. HERTAULT, M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, M. MAQUET pour Mme DUCROCQ, Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. LEC pour Mme DARRAS, Mme TEMMERMANN pour Mme DAMIS-FRICOURT, M. LOGNON pour M. RENAUX, Mme RAGUENEAU pour Mme HIVER, M. POTEL pour M. BEAUVARLET.

16.1.35. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - Mme Christelle HIVER, rapporteure.

Mme HIVER indique que le Budget supplémentaire permet d'intégrer dans le budget de l'année les résultats de l'exercice 2015 constatés par le compte administratif adopté le 23 juin dernier et que l'assemblée départementale avait adopté la reprise par anticipation du résultat prévisionnel cumulé de l'exercice 2015, dès le budget primitif permettant ainsi d'ajuster et de compléter les inscriptions budgétaires.

Elle rappelle, en outre, que la philosophie de construction de ce budget a été fondée sur l'idée que toute évolution de charges doit être compensée par la réduction d'une autre dépense ou l'inscription de recettes certaines et définitives.

Elle indique que les dépenses de fonctionnement sont en hausse, globalement de 6,6 M€, l'évolution des dépenses réelles étant, quant à elle, neutre, le principal ajustement portant sur les allocations relatives au Revenu de Solidarité Active qui doivent être abondées de 8,3 M€. Elle précise que cette dépense supplémentaire est financée par la « mise en réserve » constituée lors de l'élaboration du budget primitif 2016 et rappelle que les dépenses comme les recettes sont abondées de 3,1 M€ dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Adaptation de la société au vieillissement.

Mme HIVER précise en outre que les décisions gouvernementales impactent les charges de fonctionnement de la collectivité avec un nécessaire abondement des crédits destinés à la masse salariale (+ 234 000 €) pour faire face à l'augmentation au 1^{er} juillet dernier du point d'indice. Elle rappelle que ce budget supplémentaire exprime et confirme la volonté de l'exécutif de conforter la qualité comptable avec l'inscription d'une charge nécessaire à la constitution d'une provision pour créances douteuses de 710 550 €. Elle ajoute qu'en matière de recettes de fonctionnement, une augmentation de 6,4 M€ est proposée au regard des notifications définitives reçues.

Puis, elle souligne que les ajustements du programme d'investissement qui s'élèvent à 88 200 € sont plus mesurés confirmant ainsi la justesse des prévisions et la sincérité du Budget primitif. Elle indique en outre que les autorisations de programme sont revalorisées de 635 000 € afin de poursuivre les opérations d'aménagement de la voirie et la modernisation des infrastructures fluviales et que les crédits de paiement sont en augmentation de 380 000 € sur ces mêmes opérations. Elle précise que

d'autres dépenses sont revues à la baisse au regard notamment de l'état d'avancement des opérations financées par des tiers et que le Département soutient à travers des subventions.

Mme HIVER ajoute que les ajustements permettent de préserver une somme de 22,3 M€ en dépenses imprévues, mise en réserve indispensable au regard des incertitudes quant à l'évolution du RSA mais aussi de la poursuite de la baisse des dotations prévue en 2017.

Mme HIVER rappelle que la situation du Département est sans précédent notamment en conséquence des baisses de dotations de l'État et de la non compensation intégrale des AIS. Elle indique, en outre, que l'action de la majorité a d'abord été de fixer le cap et d'établir une feuille de route, le document « Refondation » constituant le socle de l'action. Elle indique que l'objectif est d'assurer la pérennité et la viabilité de la collectivité, de redresser la capacité d'épargne brute en maintenant un bon niveau d'investissement.

Mme HIVER ajoute que les choix d'économies de fonctionnement ne se font pas sans mesures d'accompagnement mais avec l'optimisation des moyens par la modernisation et la réorganisation des services pour continuer d'assurer efficacement les missions au service des usagers, l'affectation des moyens prioritairement sur les compétences obligatoires et l'évaluation des politiques publiques

En conclusion, Mme HIVER invite l'Assemblée à approuver le Budget supplémentaire dont le montant s'élève à 6 497 651 € en dépenses et en recettes, dont 88 200 € pour la section d'investissement et 6 409 451 € pour la section de fonctionnement.

M. STOTER tient à rendre hommage à M. José Glorieux, agent de la collectivité sur le canton d'Ailly-sur-Somme qui s'est récemment suicidé sur son lieu de travail au sein du Centre d'Exploitation Routière de Picquigny. Il tient à remercier ensuite l'ensemble des agents mobilisés lors de l'élaboration de ce Budget supplémentaire.

Il juge ensuite que ce « petit » Budget supplémentaire est un budget de repli avec une baisse substantielle des dotations de fonctionnement dans les collèges, l'externalisation de l'entretien, la diminution des travaux urgents et les ponctions sur les fonds de roulement. Il évoque ensuite le repli social notamment en direction des femmes mineures enceintes, du soutien à la parentalité, du Fonds de Solidarité Logement et les incertitudes concernant l'APA. Il qualifie ces choix de dogmatiques et s'étonne que la motion portant sur les équipes pluridisciplinaires ait été rejetée quand l'opposition se voulait être force de proposition. Il indique que son groupe votera contre le rapport.

Mme WYBO déplore un débat marqué par les passions, les émotions et les dogmes. Elle regrette l'indignation suscitée par quelques ajustements dénonçant ainsi la défense de prés carrés de certains élus. Elle dénonce enfin le passage de choix et de priorités de Gauche à celles de Droite et indique que son groupe votera contre le rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 18h15).

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

